

# Droit de grève: le politique va trancher, la paix sociale menacée

■ Patrons et syndicats ne sont pas parvenus à redéfinir le droit de grève.

Après des mois de discussions au groupe des Dix, patrons et syndicats ont acté, mercredi, l'échec définitif de leurs négociations sur l'exercice du droit de grève. Faute d'accord entre eux, le politique va prendre la main, comme l'avait annoncé le gouvernement Michel I<sup>er</sup>.

Pour rappel, les interlocuteurs sociaux avaient pour mission de compléter et repréciser leur Gentlemen's agreement de 2002, un accord non contraignant qui fixe une série de règles à respecter en cas de conflit social. Après la grève de la FGTB à Liège en octobre dernier, marquée par le blocage de l'autoroute et le décès de deux personnes, la "suédoise" et les employeurs avaient exigé que l'on redéfinisse ce qui est permis lors d'une grève, et que l'on désigne un responsable, dans les rangs syndicaux, en cas de débordements.

Les syndicats n'étaient pas opposés à ce que l'on reformule les règles de 2002 mais ne pouvaient accepter que cet encadrement signifie une remise en question du droit de grève. Les points de vue des deux bancs sont restés inconciliables, ce qu'a déploré le ministre en

charge de la Concertation sociale, le CD&V Kris Peeters, pour qui le règlement des conflits est typiquement un thème pour les interlocuteurs sociaux. Cette fois, la balle est donc dans le camp politique, mais il n'est pas encore clair, à l'heure actuelle, si c'est le Parlement, le gouvernement ou les deux, qui vont s'emparer de la question.

## Temporisation

Cela dit, des propositions de loi ont déjà été déposées à la Chambre. L'une du MR, visant à sacraliser, parallèlement au droit de grève, le droit à se rendre au travail; l'autre de l'Open VLD, qui va jusqu'à doter les syndicats d'une personnalité juridique, un tabou absolu pour les organisations de travailleurs. Ajoutez à cela une N-VA qui a clairement les syndicats dans son collimateur et un CD&V tirillé entre ses accointances avec la CSC et son appartenance à un gouvernement de centre-droit, et on comprend que les discussions entre partenaires de la "suédoise" ne seront pas simples non plus.

Rien ne presse toutefois. Denis Ducarme, chef de groupe MR à la Chambre, propose d'ailleurs de procéder à des auditions (partenaires sociaux, experts, tribunaux du travail...) au Parlement. De quoi alimenter le travail des élus

en vue de trouver une solution équilibrée, mais sans doute aussi laisser retomber la tension, après les déclarations de guerre de certains et alors que les élections sociales, prévues en mai, approchent à grands pas.

L. G.

## Deux propositions de loi ont déjà été déposées.

### Épinglé

## L'avertissement du front commun

**Signal.** Le front commun syndical a envoyé mardi (donc avant l'échec du G10) un courrier aux présidents des commissions paritaires, qui sont les lieux de négociations entre syndicats et employeurs d'un même secteur. Ils y font part de leur profond attachement au droit de grève, reconnu dans plusieurs traités internationaux, et de leur opposition à tout système de sanction qui serait mis en place afin de limiter ce droit de grève. Ils concluent par un avertissement : "A tout prix vouloir responsabiliser les syndicats en cas d'actions met gravement en danger la paix sociale." Employeurs et gouvernement sont prévenus. L. G.